

# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Février 2015

imprimé le dernier samedi du mois

## L'éditorial

Nul ne peut se réjouir de la mort du pécheur mais, quand j'entends le mot *Charlie*, c'est la chanson de Gilbert Bécaud qui me vient à l'esprit : *Charlie, t'iras pas au paradis ! C'est peut-être impertinent alors que, nous dit-on, la république est en danger ! Mais je me dis d'abord que ce qui est en danger c'est une idéologie républicaine plus qu'un système politique, en soi admissible. Et je me dis aussi qu'il faudra autre chose qu'une Marseillaise chantée en chœur par nos députés pour obtenir de Dieu quelque grâce de salut pour cette république, car cet hymne manque pour le moins d'élévation spirituelle !*

J'étais précisément en train de relire un excellent article de l'abbé Berto rédigé pendant le Concile sur « le caractère laïc de la société civile » (cf p. 3), lorsque sont survenus les événements du 7 janvier et jours suivants. Terrible illustration des méfaits de cette laïcité désormais admise par l'Eglise ! Cette laïcité dont on nous dit aujourd'hui : « *La réponse aux urgences de notre société doit être forte, et sans hésitation. Elle réside dans la République et dans ses valeurs, en premier lieu la laïcité, qui est gage d'unité et de tolérance. Le seul enjeu qui importe, c'est la laïcité, la laïcité, la laïcité ! C'est le cœur de la République, et donc de l'école* ». Comme disait l'autre : on n'est pas sorti de l'auberge !

Et voici qu'un autre de ces messieurs nous déclare qu'il faut être « *intraitable sur les valeurs de la République ! Intraitable ! Le jour où l'on affaiblit ce socle nous sommes renvoyés les uns et les autres à notre communauté ou à notre religion et c'est le vivre-ensemble qui est menacé ; d'ailleurs ces terroristes, ces assassins, c'est ce qu'ils ont essayé de faire comme première victime : le vivre-ensemble. Moi je veux que l'on réussisse même si cela prend un peu de temps. Regardez le temps qu'il a fallu pour faire accepter à la religion Catholique le fait qu'il y a une religion suprême pour chacun d'entre nous : c'est la religion de la République.* » Ou encore : « *La République doit redevenir un messianisme, avec ce que le messia-*

*nisme a de transgressif, de collectif, de discipliné, d'exigeant, de moral.* » C'est du délire, penserez-vous ! Non, c'est l'extase ! C'est la république en extase devant sa divine laïcité ! En fait, le loup sort du bois, et la république révèle son vrai visage, intolérant et tyrannique parce qu'elle se veut la révélation suprême faite à l'homme par les philosophes des Lumières !

Cette laïcité « républicaine » est bien une nouvelle religion. Elle est la religion suprême, un nouveau Panthéon au sein duquel doivent s'accorder toutes les autres religions, celles de l'enfance de l'humanité, qui ont préparé sa révélation et qui doivent maintenant s'effacer devant elle, comme l'ancien testament devant le nouveau ! Sans doute la France a été chrétienne, mais elle n'était pas encore adulte et c'était pour la préparer à devenir messianique, c'est-à-dire républicaine et laïque ! Que tous les dieux s'entendent à présent entre eux pour servir le Messie républicain, la religion suprême, la religion de l'homme, l'homme devenu enfin laïc et républicain !

Et il est logique que cette religion suprême nous accorde un droit nouveau : le « **droit au blasphème** » ! Aujourd'hui, il est interdit de rire d'une ministre de cette nouvelle religion, mais elle peut proclamer sans rire qu'« **on peut rire de toutes les religions** » ! Mais attention : riez de tous les dieux mais pas de moi ! Et surtout, ne riez jamais de cette religion suprême que nous vous avons révélée : la religion de la république et de la laïcité !

Les histrions de tous âges, depuis ceux de l'antiquité jusqu'aux chansonniers de mon enfance, s'en prenaient à des êtres de chair et d'os qui pouvaient répondre et se défendre ! Ils usaient pour cela d'une insolence pleine de finesse, dans des formules ciselées avec humour, pour faire rire ou sourire même leurs victimes. Mais ils prenaient quand même le risque d'une sanction. Et ils avaient le bon goût de respecter ce qui pouvait blesser le cœur des hommes de foi, et de ne pas toucher à certaines valeurs considérées comme sacrées par les autres hommes ! Ils riaient – et faisaient rire – à propos

des hommes et de leurs travers, mais ils ignoraient ce blasphème qui offense et meurtrit le cœur de millions de croyants qui aiment, adorent et servent le Dieu blasphémé !

Aujourd'hui l'humour s'est réfugié dans les pots de chambre : on ne se fatigue plus à penser, à figoler des formules subtiles ; on insulte, on salit, on patauge dans les latrines et la scatologie, et la république trouve cela admirable ! Elle se reconnaît sans doute dans ces cabinets sans esprit, pendant que pleurent les amis de Dieu. Mais elle semble oublier que le seul Dieu qui pardonne est Jésus ! Jésus a été crucifié par des blasphémateurs, et il pardonnait ! Allah ou Mahomet, eux, ne pardonnent pas... nous venons de vivre sa terrible réponse ! Tous les français sont blessés – quelles que soient leurs opinions politiques – quand un drapeau français est brûlé. C'est même un délit que d'offenser le drapeau. De même, se moquer des croyants dans ce qu'ils ont de plus cher revient à les blesser eux-mêmes, et, dans le cas de l'islam, nous l'avons vu, c'est s'exposer à des représailles sanglantes.

Alors que signifie ce « droit au blasphème » qui serait une des gloires de la république ? En toute logique, le blasphème appartient à la sphère religieuse. Cet acte ne peut constituer un droit républicain, puisque la république ignore Dieu ! Oui, mais vous oubliez la divine laïcité qui est le cœur de cette religion suprême ! Et le blasphème devient une arme pour établir le règne de cette sainte laïcité : tous les dieux égaux devant le blasphème ! Et c'est pourquoi la république elle-même – en la personne de ses gouvernants – s'identifie aux blasphémateurs et se fait ordurière avec eux ! Au nom de la sainte liberté, c'est la république elle-même qui glorifie et subventionne les blasphémateurs ! C'est la république qui incarne le droit au blasphème et en désigne l'objet : tous les dieux autre qu'elle-même !

Mais cette laïcité hypocrite n'a pas fini de nous étonner, puisqu'elle ose proclamer que « **les musulmans sont les premières victimes du fanatisme** ». Incroyable ! Mieux que la Shoah ! Tous victimes, sauf les saints de notre martyrologe, qui s'allonge chaque jour encore. Où trouve-t-on aujourd'hui des fanatiques ? Hormis l'antique fanatisme musulman et le fanatisme communiste plus récent, je ne vois d'autre fanatisme que celui des laïcards !

C'est le fanatisme laïc qui part en guerre contre les faux fanatismes, et qui protège donc tout ce qui n'est pas chrétien, pour que disparaisse en France ce qui reste encore d'esprit chrétien. La France est encore trop imprégnée d'esprit chrétien. (Les réactions des pays arabes le manifestent bien : c'est aux églises et aux chrétiens qu'ils s'en prennent. Pour eux, la France c'est les chrétiens !) Il faut donc favoriser et protéger les autres religions afin qu'elles occupent en France une place au moins équivalente à celle de l'Église pour parvenir à cet équilibre nécessaire à l'instauration de la divine laïcité. Sans remonter jusqu'aux fanatiques de la guillotine, souvenez-vous du fanatisme qui matraquait *La manif pour tous* ! Le plus dangereux fanatisme est précisément celui d'un premier ministre qui réclame et veut imposer la laïcité comme religion su-

prême : tous en chœur et au pas derrière le souverain pontife de la république, armés de la même pancarte pour chanter avec lui la gloire de la liberté et gare à qui ne blasphème pas avec les autres ! Qui sont aujourd'hui ces tyrans que leur république naissante jurait pourtant d'envoyer au cercueil ?

Ce n'est pas tant la faillite de l'école qu'il faut déplorer : cette faillite est ancienne car elle ne peut enseigner que les valeurs républicaines, c'est la faillite de la laïcité, qui n'a aucune réponse à donner au besoin religieux des âmes. « *L'homme est un animal religieux. L'homme est le seul animal religieux.* » (Mark Twain). Toutes les âmes, baptisées ou non, appartiennent à Dieu, et la république ne perdrait rien à le reconnaître. Bien au contraire, l'Église seule détient le remède et peut aider à une laïcité paisible et tolérante dans la société : « *rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu !* » Mais la république n'a pas d'âme et elle ignore les âmes !

Mais j'observe encore que les seuls que nous n'entendons pas, ce sont nos évêques, désarmés depuis le Concile, sans arguments pour combattre une laïcité qui n'est qu'une arme de choix contre l'âme Catholique de la France. Hormis deux ou trois parmi eux, nos évêques se taisent ou ne disent que des fadaises ! Que peuvent dire, en effet, les évêques d'une Église convertie à ce culte nouveau, conforme à cette religion suprême : le culte de l'homme ? Rappelez-vous : « **Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur la terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet.** » (Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et Spes*, n° 12) « **L'humanisme laïque et profane enfin est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le Concile. [...] La vieille histoire du bon Samaritain a été le modèle et la règle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes pour les hommes l'a envahi tout entier [...] Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendence des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme.** » (Paul VI, 7 décembre 1965)

Oui, j'en veux à nos évêques et à leurs silences. Depuis le Concile, il n'est plus question de réclamer quoi que ce soit pour le Christ-Roi, rien de plus que la permission de l'aimer et de l'adorer mais en privé, dans nos maisons ou dans nos églises. La laïcité de la république doit être respectée et même enseignée. Et l'œuvre de déchristianisation de la société, inaugurée par la révolution en arrive à son apogée : il ne reste plus pour éduquer la jeunesse que les « valeurs républicaines » dont la spiritualité est assez dérisoire. C'est le vide spirituel intégral.

Nos évêques (ou certains d'entre eux) marchent pour la vie, et cela est bien, mais quand marcheront-ils pour Jésus-Christ ?

Faut-il s'étonner si tant de jeunes demandent à d'autres dieux, ceux du *Djihad*, de leur proposer un idéal qui aille jusqu'au sacrifice suprême ? Le don

de soi a quitté notre terre autrefois chrétienne pour se réfugier chez ceux qui veulent la détruire ! « *L'homme est un animal crédule qui a besoin de croire. En l'absence de raisons valables de croire, il se satisfait de mauvaises.* » (Bertrand Russell)

Dans une lettre à saint Ignace, saint François-Xavier, patron des missions, exprimait son désir de parcourir les universités d'Europe, et d'abord celle de Paris : « *Bien souvent, il me prend envie de descendre vers les universités d'Europe, spécialement*

*celle de Paris, et de crier à pleine voix, comme un homme qui a perdu le jugement, à ceux qui ont plus de science que de désir de l'employer avec profit : « Combien d'âmes manquent la gloire du ciel et tombent en enfer à cause de votre négligence ! ».*

Puissent nos évêques entendre ce cri, et s'assembler bientôt, avec ou sans pancartes, pour crier tous ensemble dans l'immense désert spirituel de la laïcité : « **Je suis François-Xavier !** »

Le Seignadou

## NOTES SUR « LE CARACTERE LAIC » DE LA SOCIETE CIVILE

M. l'abbé V.-A. Berto, in *Pour la sainte Eglise Romaine*, pp. 375-380

*Il s'agit d'une note rédigée par M. l'abbé Berto, théologien de S. Exc. Mgr Lefebvre lors du Concile Vatican II, afin de souligner l'abus de l'utilisation « nouvelle et ambiguë » du terme « laïc » au sujet de la société terrestre, dans un document pourtant écrit par des hommes d'Eglise ! Ces réflexions théologiques méritent que chacun prenne le temps de les assimiler autant que la formation reçue le lui permet. Plus aucun pasteur de l'Eglise, en effet, ne rappelle malheureusement cette vérité que tout vient de Dieu et retourne à Lui, y compris dans la société civile, dont il est légitime d'exiger que « non seulement [elle] n'entrave pas les citoyens dans la poursuite de leur salut éternel, mais les aide positivement en protégeant les mœurs publiques, en respectant les droits de l'Eglise, et ainsi de suite. »*

I/. — Cette façon de parler [du caractère « laïc » de la société terrestre] est *nouvelle* et elle est *ambiguë*.

**1.1. nouvelle** : car partout dans les documents antérieurs, à l'exception d'un seul, on use des termes « temporel » ou « civil ».

La seule exception, si je ne me trompe, se trouve dans une allocution de Pie XII, prononcée en italien et non en latin, et dans laquelle le Souverain Pontife s'exprime en ces termes : « une saine laïcité de l'Etat » ; et il ne faut pas négliger le fait que même dans cette allocution qui, du reste, n'a pas l'autorité d'une encyclique, au mot « laïcité » est joint le mot « saine », ce qui montre assez qu'au regard du Souverain Pontife le terme « laïcité », pris seul et absolument, a semblé dangereux et impropre.

**1.2. ambiguë** : dans cette Aula même, dans cette discussion même, sur la définition même du terme « laïc », nous ne nous entendons pas. Selon certains, qui suivent le vocabulaire du Droit canon en vigueur, le « laïc » est celui qui n'est pas clerc, auquel sens de nombreux religieux et toutes les religieuses sont « laïcs ». Selon d'autres, le « laïc » est celui qui n'est ni clerc ni religieux, et le Code de Droit canonique semble leur donner raison à eux aussi, lui qui, après avoir déclaré que la division *bi-partite* des clercs et des laïcs est d'institution divine, établit néanmoins une division *tripartite* au cours des chapitres « des clercs », « des religieux », des « laïcs ».

Une difficulté se présente donc déjà, alors même qu'il s'agit de la définition purement négative du mot. Combien plus grande sera-t-elle, nous le voyons assez, si nous voulons parvenir à une définition positive ?

Pour cette seule raison, le terme « laïc » nous semble devoir être supprimé dans le texte dont nous parlons et remplacé par les termes

« temporel » ou « civil » qui ne sont point sujets à ambiguïté, car leur sens jaillit des cas innombrables, dans lesquels ils ont déjà été utilisés en la matière qui nous occupe par le Magistère de l'Eglise, par les théologiens et les canonistes, par les juristes. Il n'appartient pas au Concile de fabriquer un nouveau langage !

II/. — **Il ressort de l'histoire du mot, de son étymologie, et principalement du contexte présent, que le laïc non seulement ne s'oppose pas au chrétien, mais que le laïc est un membre de l'Eglise, un membre du Peuple de Dieu.** Et dans ce chapitre le mot « laïc » est pris en ce sens. Si donc, comme il est équitable, comme le requiert la probité de l'exposé, nous faisons ce que les Mathématiciens appellent « substituer à un signe la valeur du signe », nous aurons ceci « (...) on doit approuver à juste titre le caractère *chrétien de la cité terrestre, même si elle n'est ni cléricale ni religieuse* » ! Vérité trop évidente pour devoir être proclamée par un Concile œcuménique ! Si tel est l'esprit du schéma, nous applaudissons. Cela rejoindrait en effet l'hymne admirable que l'on chante en la fête du Christ-Roi : « *Puissent les chefs des nations Vous rendre un culte public ; puissent les maîtres et les juges vous honorer ; puissent les lois et les arts être l'expression de votre Royauté.* »

Loi de la prière, loi de la foi ! **Nous ne pouvons pas ne pas prier pour que tous les gouvernements civils soient chrétiens, et tels qu'ils reconnaissent le Christ comme Dieu, qu'ils entendent la messe les dimanches et les jours de fête, qu'ils célèbrent les solennités pascales, et ainsi de suite, en un mot qu'ils se conduisent en toutes choses comme de bons laïcs.** Mais nous ne sommes pas encore parvenus à cette heureuse perfection des choses civiles, et le chemin pour y arriver est encore long. Et le Concile

ne dirait rien de la condition présente à laquelle nous sommes réduits en ce domaine ? Cela ne peut être, et ce silence est la première raison de douter de l'esprit du schéma. Je crains que dans le texte qui nous occupe, le terme « laïc » prenne inopinément et soudain un sens différent de celui qu'il a dans les autres endroits du schéma. Nous chercherons ce sens après une remarque qui trouve ici sa place.

« Le caractère laïc » de la cité terrestre doit être entendu avec discernement, de façon qu'il n'offense ni le *droit divin* du Pontife Romain, ni le *droit raisonnable* des clercs et des religieux dans les affaires civiles.

2.1. De droit divin le Pontife Romain n'est soumis à aucun pouvoir humain, même dans les choses civiles. En fait, à l'époque des persécutions, les Pontifes des trois premiers siècles de l'ère chrétienne furent considérés par les empereurs comme des citoyens privés, condamnés à l'exil, aux tortures, à la mort même, eux dont aujourd'hui à Rome nous vénérons les sépulcres. Mais le fait ne porte pas atteinte au droit. Pendant les quinze siècles suivants, les Pontifes revendiquèrent pour eux l'autorité même civile, avec une constance invaincue. Se trouvera-t-il dans cette Aula qui n'a été construite que moyennant leur autorité civile, se trouvera-t-il quelqu'un pour les incriminer d'une usurpation de quinze siècles ? Se trouvera-t-il quelqu'un dans cette Rome vénérable pour reprocher aux Pontifes Romains tant et de si grandes œuvres d'art de toutes sortes, qu'ils ont, comme Princes civils et parce que Princes civils, entreprises ou fait venir, qui constituent le patrimoine de l'humanité cultivée, qui sont offertes aux plus pauvres d'entre les pauvres, gratuitement, sans autre peine pour eux que d'aller par les rues ?

**Bien plus et quoi qu'il en soit des erreurs de tel ou tel Pontife, car n'importe où apparaît toujours la faiblesse humaine, il faut dire que l'autorité civile des Pontifes Romains s'est présentée à tous les autres princes chrétiens comme une règle vivante.** Écoutons l'illustre laïc qui écrivait, tandis que s'effondrait cette autorité : « Le modèle selon lequel un Etat doit être chrétiennement gouverné est banni de la terre. Ce modèle s'élevait à Rome. Il sera enseveli sous un tel monceau de ruines qu'heureux sera le genre humain s'il le voit renaître après quelques siècles ! »

Mais qu'en est-il de cette société que nous appelons « la Cité du Vatican » ? Est-elle ou n'est-elle pas de droit divin ? Si nous nions qu'elle le soit, le Pontife Romain, le Vicaire du Christ-Roi, devient le sujet d'un prince quelconque. Elle est donc de droit divin. Est-elle ou n'est-elle pas une cité terrestre ? Elle en est une en vérité, avec ses frontières déterminées par un traité, sa monnaie, ses lois et ses tribunaux concernant des affaires civiles, ses relations diplomatiques. Est-elle néanmoins cléricale ou non ? Assurément elle est cléricale, puisque son chef est établi au sommet de la hiérarchie ecclésiastique.

Ainsi donc ni le droit divin, ni l'histoire, ni le temps présent ne nous permettent de porter aux

nues « le caractère laïc » de la cité terrestre, même si le mot « laïc » doit être pris au sens le plus chrétien — et bien moins encore s'il doit être pris dans un autre sens.

2.2. De droit divin, outre le Souverain Pontife, tous les chrétiens, aussi bien clercs que laïcs, sont soumis aux lois civiles honnêtes (sans excepter les citoyens de la « Cité Vaticane » qui sont placés sous l'autorité du Pontife Romain comme de leur Prince civil). Mais le droit divin, droit naturel et droit positif, n'interdit en aucune façon aux clercs de rester citoyens avec tous leurs droits civils. Et ce serait assurément une monstrueuse iniquité, si, dans un Etat quelconque, les clercs, parce qu'ils sont clercs, étaient privés de leurs droits.

Très sagement l'Eglise ne veut pas que les clercs assument régulièrement le gouvernement ou une part du gouvernement, dans les sociétés civiles. Mais cette règle admet de nombreuses exceptions et elle en a toujours admis. Il est souvent advenu que les laïcs eux-mêmes défèrent spontanément le pouvoir civil aux clercs, les jugeant plus cultivés, plus expérimentés, plus probes, plus discrets, et cela se fait maintenant encore. Allons-nous être, pardonnez-nous l'expression, « plus laïcs » que les laïcs ? De ce point de vue aussi, et toujours en prenant « laïc » au sens chrétien, ni l'histoire, ni le respect à l'égard de beaucoup d'hommes d'Eglise éminents qui, établis dans les charges civiles, ont procuré d'immenses bienfaits à leurs nations respectives, ni même la pratique et la coutume en usage dans de nombreuses cités de notre temps, ne permettent de comprendre « caractère laïc » de telle sorte que la cité terrestre doive être gouvernée par des laïcs exclusivement. On éviterait cet inconvénient en faisant usage du mot « temporel ».

III/. — Mais enfin quel est donc l'esprit du schéma ? En quel sens est compris ici le terme « laïc » ?

Car si « caractère laïc » signifie « caractère chrétien », tout se fera dans la cité terrestre selon la doctrine de l'Eglise enseignée avec force à maintes reprises par les Pontifes Romains, doctrine qui, si elle exclut toute espèce de « théocratie », exige *en thèse* que **non seulement la société civile n'entrave pas les citoyens dans la poursuite de leur salut éternel, mais les aide positivement en protégeant les mœurs publiques, en respectant les droits de l'Eglise, et ainsi de suite.**

Mais si tel est l'esprit du schéma, pourquoi, d'une part, dans la ligne suivante est-il dit que la cité terrestre « est gouvernée selon ses principes propres » sans qu'aucun énoncé de ces principes soit donné, ni aucune mention faite des documents du Magistère où ils sont ouvertement exposés ?

Pourquoi d'autre part, ne proscrire seulement que « laïcisme » ou « sécularisme » ? Cette proscription ne suffit pas à une cité terrestre de « caractère laïc », si « laïc » est ici synonyme de chrétien ? Assurément, la société civile chrétienne a beaucoup d'autres devoirs à remplir à l'égard de Dieu et de l'Eglise que de proscrire le laïcisme !

Et voici l'autre raison de craindre que « laïc » soit compris dans ce texte non pas pour « chrétien non-clerc ou non-religieux », mais pour « non-chrétien ». Ce serait alors une très grave erreur d'approuver, selon ce dernier sens, le « caractère laïc » de la cité terrestre ! Ce serait ériger « en thèse » ce que l'Eglise a tenu jusqu'ici pour une « hypothèse » déplorable. Ce serait **dire que la cité terrestre comme telle n'a aucun devoir de professer la religion chrétienne, aucun devoir d'honorer Dieu par le culte chrétien, aucun devoir de reconnaître l'Eglise comme société publique transcendante, pourvue de ses droits propres**. Au contraire, la cité terrestre comme telle, aurait le devoir de *n'être pas* chrétienne ! Bien plus elle aurait le devoir de ne pas professer la religion chrétienne et, *en thèse*, le devoir d'observer entre les religions ce qu'on appelle la « neutralité ». Bref, ce **serait contredire ouvertement toute la doctrine traditionnelle de l'Eglise en cette matière**.

Pour cette raison aussi, que l'on mette donc le terme « temporel » à la place du terme « laïc » ; en

outre, après les mots « elle est régie par ses principes propres », qu'on ajoute « exposés avec plénitude et avec beauté dans les documents du Magistère Ordinaire », afin de lever l'ambiguïté, et de montrer que le Concile garde aussi la doctrine constante de l'Eglise.

Au reste, il ne nous plaît pas que ce soit une seule phrase qui, commençant pas « *sicut enim...* » et s'achevant sur le verbe « *proscribitur* », ramasse comme en passant, furtivement, la question difficile, immense et très importante des relations entre l'Eglise et la Société civile ou « Etat ». Dans les premiers schémas, il y avait un chapitre IX qui portait tout entier sur les principes à exposer en cette matière, et déjà il semblait trop succinct. Comment une seule phrase de cinq lignes pourrait-elle embrasser une matière que dix pages n'ont pas pu saisir ? Ou il fallait ne rien dire, ou il fallait dire beaucoup plus. Si toutefois on estime que cette phrase unique et chiche doit être conservée, au moins qu'elle soit nette et ne souffre d'aucune ambiguïté ou obscurité.

## Ce qu'il faut savoir sur *Charlie hebdo*...

Un million de manifestants scandant, le 11 janvier 2015 à Paris, le slogan « *Je suis Charlie* » et brandissant un stylo devenu le symbole de la liberté d'expression assassinée, telle est la version officielle, consensuelle et unanimiste, des médias et des partis politiques. Mais **en réalité, quand on sait ce qu'est vraiment *Charlie Hebdo*, il aurait fallu faire dire à chacun de ces manifestants** : je suis pour l'anarchie et le sacrilège comme ces caricaturistes qui représentaient la Sainte Vierge de façon obscène dans leur numéro de Noël ; je suis nihiliste et blasphémateur comme eux qui – il y a quelques années – dessinaient deux poubelles de tri sélectif avec l'inscription « *ceci est mon corps* » et « *ceci est mon sang* », ou plus récemment montraient un préservatif sous la forme d'une hostie.

Le 7 janvier, jour de l'attentat, le pape François a affirmé qu'il était impératif de « *s'opposer à la haine et à toute forme de violence qui détruit la vie humaine, viole la dignité de la personne, mine radicalement le bien fondamental de la coexistence pacifique entre les personnes et les peuples, au delà des différences de nationalité, de religion et de culture* ».

Et Mgr Stanislas Lalanne, évêque de Pontoise, et Mgr Pascal Delannoy, évêque de Saint-Denis, étaient les représentants officiels de l'Eglise à la manifestation du 11 janvier. Pendant ce temps-là, **un des caricaturistes survivants de *Charlie Hebdo* déclarait « vomir sur ceux qui, subitement, disent être nos amis »**, en ironisant : « *nous avons beaucoup de nouveaux amis, comme le pape, la reine Elizabeth ou Poutine : ça me fait bien rire* ».

Le 8 janvier à midi, sous la pluie, la cathédrale Notre-Dame de Paris sonnait le glas. Pour qui sonnait ce glas ?

Abbé Alain Lorans, *DICI* n°308 du 16/01/15

## ... et ce qu'il faut penser de cette affaire !

*Charlie Hebdo* est un journal dans lequel, depuis sa fondation, la satire a été mise au service d'une philosophie de vie anarchiste et libertaire. Il peut être considéré comme une expression extrême, mais cohérente du relativisme de l'Occident contemporain. *Charlie Hebdo* est célèbre pour les caricatures de Mahomet publiées depuis 2006, mais il ne faut pas oublier les immondes caricatures blasphématoires publiés en 2012 pour revendiquer l'union homosexuelle.

Le groupe de terroristes qui, le 7 janvier 2015 a exterminé la rédaction de *Charlie Hebdo* est à son tour une expression extrême, mais cohérente, du monde islamique et a manifesté dans sa furie homicide, la haine que l'islam tout entier nourrit pour l'Occident. (...) Aujourd'hui notre douleur ne doit pas être seulement pour les victimes des massacres, à Paris et dans le monde entier, mais surtout pour la **transgression publique et systématique de la loi naturelle et divine et pour le silence de ceux qui, face à cette transgression et de ces massacres, auraient le devoir de parler**. Imitons Notre Seigneur qui pleurait sur Jérusalem, prévoyant sa destruction pour ses péchés, et élevons haut sa Croix, haïe et méprisée par l'Islam et le relativisme contemporain, mais qui reste le signe infallible de lutte et de victoire pour chaque chrétien.

Comment ne pas voir dans cet épisode la préfiguration du destin qui attend l'Occident, incapable d'opposer à l'islam ses propres ressources spirituelles et morales, et s'illusionnant sur la possibilité qu'en cédant à la pensée relativiste et à la politique de la main tendue envers l'islam, on peut conjurer les dangers qui s'accumulent sur notre avenir ?

Roberto de Mattei, universitaire italien

## L'ESPRIT DE LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X (5/5)

L'esprit de la Fraternité, c'est l'esprit de l'Église, esprit de foi en Notre Seigneur Jésus-Christ et en son œuvre de Rédemption. Toute l'histoire de l'Église, au cours des vingt derniers siècles, manifeste les principes fondamentaux de l'Église animée par l'Esprit Saint, Esprit de Notre Seigneur.

Le prêtre est au cœur de cette œuvre divine de rennaissance des âmes, de leur divinisation pour leur glorification future. Toutes ses pensées, ses aspirations, ses actions doivent être inspirées par cet esprit de foi. Or cet esprit de foi est essentiellement un esprit de contemplation de Jésus crucifié et glorifié. La foi est la semence de la vision béatifique qui sera la bienheureuse contemplation éternelle.

C'est pourquoi l'Église a toujours encouragé les ordres contemplatifs et les a placés au premier rang des Sociétés religieuses. « *Maria optimam partem elegit* ». Elle insiste aussi sur la prière du prêtre, son bréviaire, son oraison quotidienne. Mais il est évident que si c'est là une tâche officielle prescrite par le Droit Canon, ce que souhaite l'Église, c'est que l'âme du prêtre soit toute entière à Jésus-Christ, qu'il réalise les quatre fins de la prière : louange, action de grâces, demande et propitiation.

Si la contemplation est un regard d'amour en Jésus crucifié et glorifié, elle transfère l'âme dans les mains de Dieu. « *In manus tuas commendo spiritum meum* ». Et cela ne peut se réaliser que par un complet abandon de notre volonté dans les mains de Dieu, c'est-à-dire une obéissance consommée à sa Sainte Volonté ; volonté signifiée par Dieu et ceux qui participent légitimement à son Autorité et usent à bon droit, de cette participation ; volonté de bon plaisir signifiée par Dieu lui-même dans le

cours des événements qui nous touchent au cours de notre existence : maladies, épreuves... Méditons ces grands enseignements de l'Église et efforçons-nous dans les circonstances de notre vie de les mettre en pratique.

Cela suppose de nous une grande humilité ; c'est ce qui explique la spiritualité bénédictine toute entière fondée sur la progression dans la vertu d'humilité.

Si les enseignements de la vie liturgique sont admirables et nous entraînent vers une plus grande sanctification, les directives pratiques de l'Église au cours de son histoire, l'approbation des fondations destinées à sanctifier les âmes, l'exemple des saints qu'Elle nous présente comme modèles sont autant d'orientations précieuses pour nos âmes. En les suivant, selon la grâce que Dieu nous donne, nous sommes certains de ne pas nous tromper.

Contemplation, obéissance, humilité, sont les éléments d'une même réalité : l'imitation de Jésus-Christ et la participation à son amour infini.

Puissions-nous être animés de ces sentiments ! Alors quel que soit l'apostolat qui nous est confié, quel que soit le résultat de nos efforts, quelle que soit la constatation de nos limites, de nos faiblesses, nous aurons la consolation de participer aux joies et aux peines de Notre Seigneur, qui nous fera participer à sa paix et à sa sérénité.

C'est et ce sera toujours le secret de la fécondité de l'apostolat sacerdotal.

+ Marcel LEFEBVRE - le 26 juin 1982

### Le denier de l'Église — Carême 2015

... avec toute notre reconnaissance et notre gratitude !

Depuis sa création en 1906, le denier de l'Église est cette contribution volontaire demandée chaque année aux catholiques pour subvenir aux besoins matériels du clergé.

Son institution, qui prit le nom de « denier du clergé » puis de « denier du culte » avant de devenir « denier de l'Église », fait suite à la loi de 1905, dite « de séparation de l'Église et de l'Etat », par laquelle la République n'accepte plus de « reconnaître, de salarier ni de subventionner aucun culte » (article 2).

A cette date, l'Église de France était déjà dépossédée de tous ses biens suite à leur confiscation opérée lors de la Révolution française. En effet, le pape Pie VII s'engagea par le Concordat signé avec Napoléon en 1801, à ne plus réclamer leur restitution si l'État français assurait « un traitement convenable aux évêques et aux curés ».

La loi de 1905 fait donc perdre aux prêtres leur salaire, rendant ces derniers dépendants désormais de la seule générosité des fidèles qui se traduit, outre le denier de l'Église annuel, par les quêtes dominicales, les offrandes de messes et le casuel (don fait à l'Église l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'un enterrement).

L'esprit de ce don doit être, avant tout, celui que renseigne saint Paul : « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* » (II Cor. IX, 7) Que tous reçoivent ici l'expression sincère de notre vive reconnaissance et soient assurés de nos prières fidèles.

**Rappel** : 66% du montant du don au denier de l'Église est déductible de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable).

## Une expérience familiale

de Louis et Sabine Collet  
139 p., 15€

Dans une famille catholique de sept enfants, trois filles sont nées, atteintes de la trisomie 21. Leurs parents nous livrent, par le récit de leurs observations minutieuses pendant de longues années, le fruit de leurs réflexions sur le sens de la Croix à travers la réalité vécue de l'infirmité. Une des grâces qu'ils reçoivent de Dieu dans leur épreuve est l'approfondissement de l'esprit sur-naturel qui finit par imprégner complètement leur vie quotidienne. A leurs soins, leur patience, leur vigilance, répondent, de la part des enfants, bien des consolations : la piété, la pureté, l'obéissance, le sens de la justice, la joie. « La duplicité leur est inconnue...elle est incompatible avec la simplicité et l'harmonie de leur nature ». En eux, ni rancune, ni envie. « Toutes ces qualités découlent finalement de leur humilité ». Le bilan de cette singulière expérience ressemble au chant d'action de grâce du Magnificat. Le livre s'achève d'ailleurs par une émouvante méditation des quinze mystères du Rosaire sur l'infirmité, tant il est vrai que « ces enfants qui souffrent et dont le rôle des parents est de les aider à sanctifier ces souffrances » sont particulièrement chéris de la Très Sainte Vierge Marie, Salut des infirmes.



## La vie spirituelle

de Monseigneur Lefebvre  
496 p., 22€

Lorsque Monseigneur Lefebvre parle, c'est un évêque de la Sainte Eglise qui enseigne, c'est le Bon Pasteur qui paît ses brebis jusqu'aux collines éternelles. Il les nourrit d'une saine et solide doctrine et il les invite instamment à entrer « en conversation avec Dieu » dans la vie intérieure. Il leur apprend, par le verbe et par l'exemple, ce qu'est la vie spirituelle. Ce livre magnifique, dont les textes sont principalement issus de conférences, d'instructions de retraite et d'homélies peut et doit servir à notre méditation quotidienne.



## Les merveilles du Mont Saint-Michel

de Paul Féval  
298 p., 25€

Le talent de Paul Féval s'est exercé avec ampleur dans ce livre passionnant écrit après sa conversion. L'auteur y déploie, en un style vigoureux, son éblouissante verve et un amour très profond de Dieu, du grand Archange et de la France. Ce mélange lui a suffi pour produire un chef-d'œuvre d'érudition, haut en couleur, avec un foisonnement de riches nuances descriptives, et tout rempli d'une vie féconde qui réjouit le lecteur. Il n'y manque pas même cette ironie fine et acérée pour clouer au mur de la vérité la mauvaise foi des méchants de son époque... si semblables aux méchants de la nôtre. Un régal pour l'esprit et le cœur... Et par Saint-Michel, vive la France !



## L'étrange pontificat du pape François

d'Alexandre Marie  
96 p., 13€

Les ténèbres s'épaississent et la confusion dans les esprits augmente parallèlement. Afin de ne pas se trouver surpris ou même désarmé en plein combat, il est très opportun de lire le petit ouvrage d'Alexandre Marie. La situation n'est pas préoccupante, elle est inquiétante et il est plus que jamais nécessaire de rester ferme dans la foi et de pratiquer intensément la vertu d'espérance.



## Pèlerinage du doyenné à Notre-Dame-de-Marcelle samedi 14 mars 2015

**Thème : Sang des martyrs, semence des chrétiens**

8h00 : départ de la colonne depuis l'école Saint-Joseph-des-Carmes  
11h30 : Messe au domaine des Moulis (Villarszel-du-Razès)  
18h30 : arrivée au sanctuaire Notre-Dame de Marcelle et dévotions

## Chronique de janvier 2015

Le jour de la saint Jean, M. Grégoire Lundi et Mlle Virginie Bonnet s'unissent devant Dieu, sous les yeux de M. l'abbé Lorber, venu de Châteauroux pour l'occasion. C'est le premier mariage célébré dans notre « future nouvelle église ». Le sourire est sur toutes les lèvres : le mariage est visiblement béni de Dieu si l'on en croit le trop fameux proverbe : « mariage pluvieux, mariage heureux ! ». Des trombes d'eau !

Le lendemain, M. l'abbé Lorber assure la grand-messe, permettant à nos abbés de souffler un peu. M. l'abbé Peron file à Gastines pour la retraite sacerdotale, tandis que M. l'abbé de Villemagne s'en va prendre quelque repos. Restent pour garder les murs et veiller sur les âmes MM. les abbés Le Noac'h et Graff.

L'année 2015, pour beaucoup d'entre nos fidèles, s'ouvre avec la sainte messe de l'octave de Noël. Il est vrai qu'il est d'autant plus agréable d'assister aux saints mystères dans une belle et vaste église, même si elle n'est pas encore très bien chauffée...

La communauté s'agrandit avec l'arrivée tant attendue de M. l'abbé Espi. Il est le cadeau de Noël de notre supérieur de district. Il sera à mi-temps entre Saint-Joseph-des-Carmes et Montauban, où il continuera notamment à aider l'école des sœurs dominicaines (cf. encadré ci-dessous).

Le samedi 3 janvier, après avoir célébré la sainte messe aux aurores, M. l'abbé Graff, conduit par M. Lachaume, s'en va pour la désormais fameuse tournée de bénédictions des maisons en la fête de l'Épiphanie. Les foyers de tous ceux qui l'avaient demandé sont donc aspergés d'eau bénite et parfumés d'encens. Le fronton des portes est décoré de la mystérieuse inscription dans laquelle sont mentionnés les saints rois mages. Au total, avec l'aide de M. l'abbé Peron venu lui prêter main forte le lundi 5 janvier, les maisons de près de cinquante familles auront reçu ce sacramental qui leur vaudra la protection spéciale des saints Gaspar, Melchior et Balthazar.

Entre-temps, le dimanche a vu bons nombres de fidèles partager au réfectoire la galette des rois. Cette petite fête sympathique s'est terminée avec le chant des Vêpres. Grâce à la présence de M. l'abbé Clop, celles-ci ont pu être solennisées.

Les élèves rentrent pour l'Épiphanie, et pour

la dernière messe dans la « future nouvelle église ». M. l'abbé Le Noac'h a tenu, en effet, à ce que cette grande fête soit célébrée le plus dignement possible, et à ce que les élèves puissent voir ce qui les attend bientôt — une fois le clocher édifié... Vivement le 19 mars (cf. p. 9 pour le programme de cette journée) !

La collégiale de Montréal s'est bien remplie, en ce soir du 10 janvier, pour le concert des « petits chanteurs de saint Joseph ». Près de deux-cents personnes, dont quelques-unes inconnues dans notre paroisse, ont pu entendre pendant une heure et demi nos petits gars chanter de tout leur cœur. Nous espérons que les mamans des externes qui étaient présentes auront apprécié, et qu'elles ne reculeront plus désormais — s'il en était... — pour faire en sorte que les dimanches de grand week-end puissent bénéficier de la même solennité une fois ouvertes les portes de notre future église !

La discrétion oblige bien sûr à rester assez vague, mais il est bien consolant de voir que chacun des prêtres de l'école s'occupe en ce moment de nouveaux venus, soit qui reviennent à la pratique de la religion, soit qui demandent le sacrement de baptême. Aussi, tous nos encouragements vont à nos fidèles, pour qu'ils continuent de rayonner autour d'eux cette foi qui leur a été donnée par Dieu.

C'est dans cet esprit que la milice de Marie se réunit de temps en temps aux Carmes pour programmer des missions dans les villages de l'Aude. Le trop petit effectif — qui s'est tout de même agrandi d'un membre — est heureux de vous dire que « ça marche ! ». En effet, le porte à porte effectué à Alzonne, il y a quelques semaines, a donné des fruits inespérés. Deo Gratias ! Certes, mais aussi, « Seigneur, envoyez des ouvriers à la moisson ! » Prochaine mission : le 7 février.

A la salle des fêtes de Villasavary, le soir du 22 janvier, les élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> du Cammazou interprètent le *Carnaval des animaux* de Saint-Saëns, afin d'aider aux finances de leur pèlerinage à Rome. Une impressionnante quantité d'instruments divers et variés s'ébranlent, du violoncelle au xylophone en passant par le tam-tam, tâchant de rester synchronisés sous la houlette discrète de la mère, assise au premier rang, qui dirige à grand renfort de gestes et signes expressifs cet orchestre de demoiselles. Sur l'estrade, les animaux se font les uns après les autres rouler par le Goupil dans une mise en scène épurée mais artistique !

Nous avons la joie de recevoir à l'école, depuis le 1er janvier de cette année 2015, M. l'Abbé Jean Espi qui nous aidera comme confesseur auprès des enfants ainsi que dans les nécessités du ministère paroissial.

Ordonné en septembre 1988, il fut destiné à l'ouverture de l'école Saint Michel Garicoïtz près de Bayonne. En 1993, il partit pour le Mexique et ce n'est qu'en 2007 qu'il revint en Europe. Après un séjour de trois années en Espagne, il regagna la France pour travailler pendant cinq ans à l'œuvre des exercices spirituels de Saint Ignace, d'abord au prieuré Notre-Dame-du-Pointet, ensuite à Caussade.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous demandons au bon Dieu de bien vouloir bénir son apostolat parmi nous, qu'il exerce chaque semaine, du jeudi au dimanche, étant, dans le même temps, en charge d'une partie du ministère de Montauban où il est présent du lundi au mercredi.

Les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous avec lui peuvent le joindre directement au 04.68.76.68.40 (répondeur en cas d'absence)

## **Adoration perpétuelle de la Fraternité Saint-Pie X mercredi 18 mars 2015 — aux Carmes de 16h à minuit**

Les intentions auxquelles est réalisée cette adoration perpétuelle tout au long de l'année au sein des différentes chapelles de la Fraternité Saint-Pie X sont les suivantes :

1. la victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Eglise ;
2. la conversion de Rome et des évêques ;
3. la sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce ;
4. l'éveil de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses.

**Nous vous encourageons instamment à être généreux en faisant l'effort de vous inscrire pour préparer la belle fête de saint Joseph et rendre grâces pour la cérémonie de bénédiction de l'église du lendemain !**

## **JEUDI 19 MARS 2015 : BENEDICTION SOLENNELLE DE NOTRE EGLISE**

### **Journée paroissiale sous la présidence de M. l'abbé Bouchacourt**

8h30 : messe basse

10h : bénédiction solennelle de l'église par M. l'abbé Bouchacourt, suivie de la messe

12h : apéritif offert

13h : déjeuner paroissial - possibilité de s'inscrire pour un déjeuner servi (inscriptions dans le prochain *Seignadou*) ou d'apporter son repas tiré du sac

15h : projection commentée des travaux suivie de la représentation « une drôle de nuit à Saint-Joseph » \*

*\* Comédie musicale écrite pour l'occasion par M. l'abbé Peron, jouée par des garçons du collège, avec la participation des « petits chanteurs de Saint-Joseph ». Accompagnement piano et trompette. (Durée estimée : 45 min)*

16h30 : chant des Vêpres et salut du Très-Saint-Sacrement

18h : match de rugby

## **Prochaines activités — dates à retenir**

- **Lundi 02 février 2015** — bénédiction des cierges à 11h00 suivie de la messe
- **Vendredi 06 février 2015** — 18h30 aux Carmes : Heure sainte (1<sup>o</sup> vendredi du mois et récollection de doyenné)
- **Samedi 07 février 2015** (1<sup>o</sup> samedi du mois et récollection de doyenné — pas d'activités du 1<sup>o</sup> samedi) :
  - 11h00 aux Carmes : messe solennelle ; 14h30 : conférence aux membres du Tiers Ordre par M. l'abbé Boivin
  - 11h00 aux Carmes : catéchisme pour adolescent(e)s dans l'église suivi de la messe à 11h40
- **Lundi 16 et mardi 17 février 2015** — adoration des « Quarante Heures » au Cammazou
- **Mercredi 18 février 2015** — imposition des Cendres : une seule messe par chapelle aux horaires suivants
  - 8h00 : messe chantée aux Cammazou
  - 11h00 : messe chantée aux Carmes
- **Mardi 24 février 2015** — 8 h30 aux Carmes : messe des mamans avec prédication et possibilité de se confesser
- **Samedi 28 février 2015** — 10h00 au Cammazou : cérémonies de confirmation par S. Exc. Mgr de Galarreta (prendre contact directement avec M. l'aumônier du Cammazou : 04.68.24.60.33)
- **Samedi 14 mars 2015** : pèlerinage annuel de doyenné à ND de Marseille — thème : « sang des martyrs, semence des chrétiens »
- **mercredi 18 mars 2015** — 16h-minuit aux Carmes : adoration perpétuelle de la Fraternité Saint-Pie X (cf ci-dessus)
- **Jeudi 19 mars 2015** : bénédiction de l'église Saint-Joseph-des-Carmes par M. l'abbé Bouchacourt (cf ci-dessus)

## *Ephémérides du mois de février 2015*

		<b>Confessions</b>	<b>Messes</b>
<b>dim 1</b>	<b>Dimanche de la Septuagésime,</b> 2ème classe, violet		
<b>lun 2</b>	<b>Présentation de Jésus au temple et Purification de la Sainte Vierge,</b> 2ème classe, blanc		11h00 : bénédiction des cierges et messe chantée
<b>mar 3</b>	De la férie, Mém. de Saint Blaise, Evêque et Martyr 4ème classe, violet		
<b>mer 4</b>	Saint André Corsini, Evêque et Confesseur 3ème classe, blanc		
<b>jeu 5</b>	Sainte Agathe, Vierge et Martyre 3ème classe, rouge		
<b>ven 6</b>	Saint Tite, Evêque et Confesseur Mém. de Sainte Dorothée, Vierge et Martyre 3ème classe, blanc		18h30 heure sainte
<b>sam 7</b>	Saint Romuald, Abbé 3ème classe, blanc	16h00 : ab. de Villemagne	11h : messe solennelle
<b>dim 8</b>	<b>Dimanche de la Sexagésime,</b> 2ème classe, violet		
<b>lun 9</b>	Saint Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Sainte Apollonie, Vierge et Martyre 3ème classe, blanc		
<b>mar 10</b>	Sainte Scholastique, Vierge 3ème classe, blanc		
<b>mer 11</b>	Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, 3ème classe, blanc		
<b>jeu 12</b>	Les sept Saints Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs 3ème classe, blanc		
<b>ven 13</b>	De la férie, 4ème classe, violet		
<b>sam 14</b>	De la Sainte Vierge au samedi, Mém. de Saint Valentin, Prêtre et Martyr 4ème classe, blanc	16h00 : ab. Espi	
<b>dim 15</b>	<b>Dimanche de la Quinquagésime,</b> 2ème classe, violet		
<b>lun 16</b>	De la Férie, 4ème classe, violet		
<b>mar 17</b>	De la Férie, 4ème classe, violet		
<b>mer 18</b>	<b>Mercredi des Cendres,</b> 1ère classe, violet		11h00 messe chantée
<b>jeu 19</b>	De la Férie, 3ème classe, violet		
<b>ven 20</b>	De la Férie, 3ème classe, violet		
<b>sam 21</b>	De la Férie, 3ème classe, violet	16h00 : ab. Peron	
<b>dim 22</b>	<b>1er Dimanche de Carême,</b> 1ère classe, violet		
<b>lun 23</b>	De la Férie, Mém. de Saint Pierre Damien, Evêque, Confesseur et Docteu 3ème classe, violet		
<b>mar 24</b>	<b>Saint Mathias, Apôtre</b> Mém. de De la Férie, 2ème classe, rouge		
<b>mer 25</b>	<b>Des Quatre-Temps,</b> 2ème classe, violet		
<b>jeu 26</b>	De la Férie, 3ème classe, violet		
<b>ven 27</b>	<b>Des Quatre-Temps,</b> Mém. de Saint Gabriel de l'Addolorata, Confesseur 2ème classe, violet		11h40 messe chantée
<b>sam 28</b>	<b>Des Quatre-Temps,</b> 2ème classe, violet	16h00 : ab. Espi	